

Stéphane Rossini **Conseiller national**

La politique familiale au cœur de l'actualité

La politique familiale mobilise depuis quelques mois les différentes autorités de ce pays. Allocations familiales, assurance-maternité, crèches, prestations complémentaires ou fiscalité des familles sont devenus des objets incontournables aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Tour d'horizon, après la décision du Conseil national, la semaine dernière, d'allouer 400 millions de francs aux crèches.

Allocations familiales

Plusieurs éléments sous-tendent ce qui constitue le pilier central de la politique familiale. Du côté des cantons, le montant des allocations a été régulièrement adapté à la hausse. L'élévation des prestations cache cependant d'autres débats sur les principes. Pensons à l'ouverture du droit, à savoir la relation un enfant – une allocation. Seuls les salariés bénéficient des allocations familiales. S'agissant de la Confédération, les préoccupations concernent à la fois la diversité des prestations, donc les inégalités de traitement des citoyens, et l'organisation du régime, éclaté entre 26 cantons, 800 caisses professionnelles et 10 mille entreprises dites « libérées ». En juin prochain, la commission du conseil national terminera le traitement de l'initiative Frankhauser (datant de 1991 !), qui demande diverses harmonisations. Ses chances sont minces. Toutes les voies conduisant vers la centralisation ou l'uniformisation des AF ont été rejetées vigoureusement jusqu'ici. Une initiative populaire (Syndicats chrétiens) reprend actuellement cette problématique. La récolte des signatures est en cours.

Assurance-maternité

Après des échecs retentissants, une issue se profile. En décembre dernier, le conseil national a accepté le principe d'élargir le champ d'application des allocations pour perte de gain (APG), en allouant aux salariées une prestation de maternité durant 14 semaines, couvrant le 80% du revenu. Le projet de loi sera traité en automne 2002 en commission du conseil national, celle-ci ayant opté pour la voie rapide : l'administration, depuis le temps !, dispose en effet d'une proposition qu'elle peut nous soumettre. Après 50 années de discussions et d'échecs, le Peuple devra, certainement, une fois encore se prononcer. Des opposants sortiront certainement du bois...

Crèches : programme d'impulsion

Le Parlement a décidé, en mars 2001, de soutenir financièrement la création d'environ 80 mille nouvelles places d'accueil extra-familial en dix ans. Une somme de 100 millions par an a été proposée par la commission. Le conseil fédéral, dans un souci d'économies budgétaires, a quant à lui demandé de réduire ce programme à 8 ans et 100 millions de francs ! Le 17 avril dernier, le Parlement a soutenu sa commission et engagé 400 millions pour les quatre premières années du programme. Beau succès ! Nous avons bataillé ferme, contre le Conseil fédéral d'abord, contre les conservateurs ensuite... qui voient dans cette démarche un soutien à l'abandon, par les femmes, de leur rôle au sein de la famille...

Gageons que cette aide puisse permettre aux associations, communes, cantons et entreprises de créer des places supplémentaires, et que les familles puissent concilier au mieux éducation des enfants et activités professionnelles. Toutes les informations sont disponibles auprès de l'Office fédéral des assurances sociales.

Prestations complémentaires

Enfin, le Parlement, par sa sous-commission, élabore actuellement un projet de loi destiné à lutter contre la pauvreté des familles, plus particulièrement des jeunes ménages. A l'exemple du Tessin, il s'agit de disposer de ressources pour compenser les charges économiques des enfants, en tenant compte des ressources des ménages. Relativement complexe, cet objet prendra certainement quelques longs mois encore de travaux, avant de trouver, peut-être, une majorité aux Chambres fédérales.

Aspects fiscaux

Ce dossier est important, car financièrement il pèse entre 1,3 et 2,5 milliards de francs en rabais fiscaux. S'agissant de la partie politique familiale, le PS s'y est opposé, car seules les familles à revenu élevé en profitaient. Le Conseil des Etats a repris les différentes questions mises en avant notamment par les socialistes. Des aménagements sont en cours, qui se rapprochent de nos options. Attendons pour voir !

Reconnaissance politique

Ces chantiers ouverts dans le domaine de la politique familiale, actuellement parent pauvre de notre politique sociale, sont réjouissants. Les enjeux sont grands. La lutte est donc âpre ! Espérons qu'ils aboutissent, dans les faits, à de réels progrès pour celles et ceux qui, dans ce pays pourtant si riche, en ont véritablement besoin.

[Retour](#)